ZONAGE DE L'ÎLE BRION

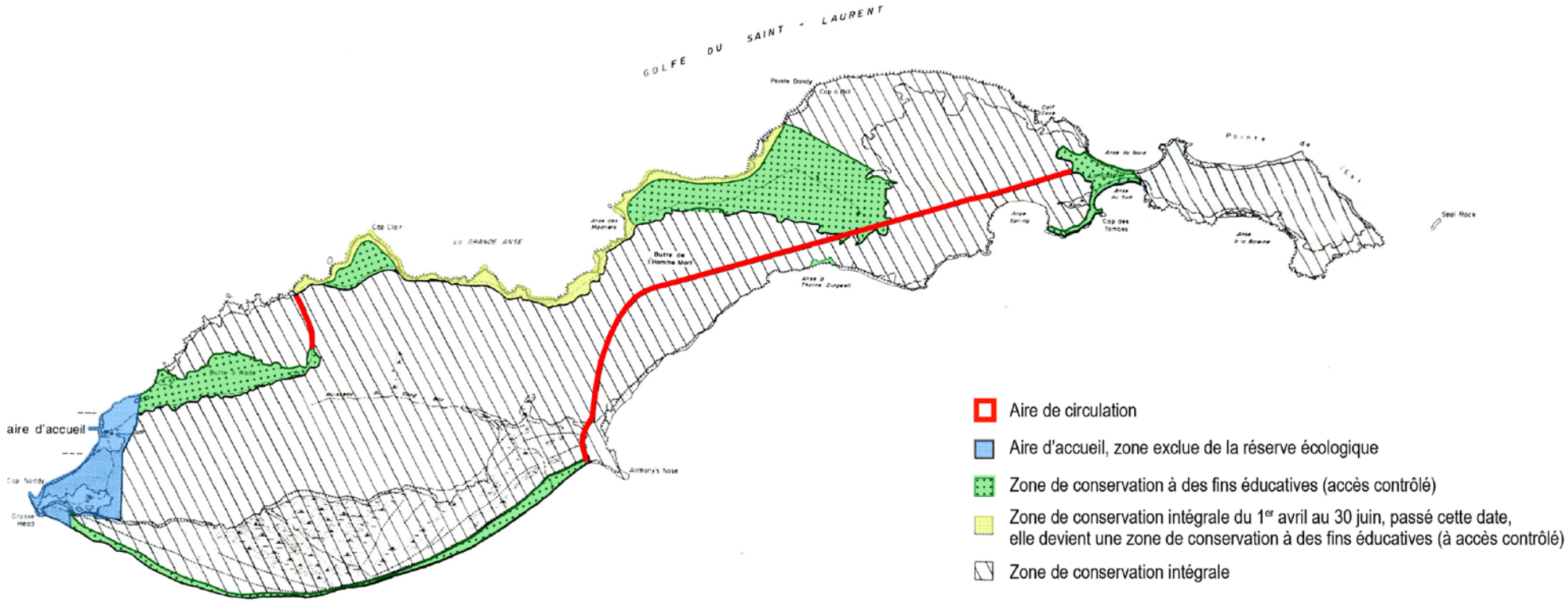

- Aire de circulation
- Aire d'accueil, zone exclue de la réserve écologique
- Zone de conservation à des fins éducatives (accès contrôlé)
- Zone de conservation intégrale du 1er avril au 30 juin, passé cette date, elle devient une zone de conservation à des fins éducatives (à accès contrôlé)
- Zone de conservation intégrale

SOURCES: P. Mousseau, 1984
A. Coderre, 1985
J.L. Turbide, 1985

CARTOGRAPHIE: L. St-Michel

DESSIN: H. Dupere

Ministère de l'Environnement
Direction du patrimoine écologique

Avril 1988